

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -:- Travail -:- Progrès

DECRET N° 95-126 du 14 Juillet 1995

portant nomination de Madame Jacqueline NZALANKAZI
en qualité de membre du Secrétariat Permanent du
Comité de Privatisation.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la loi n° 21 du 10 Août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation ;

Vu le décret n° 95-46 du 18 Février 1995 portant modification des articles 3, 10 et 14 d'organisation et de fonctionnement du Comité de Privatisation ;

Vu le décret n° 95-25 du 22 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;

Vu le rectificatif 95-59 du 3 Mars 1995 au décret n° 95-55 du 28 Février 1995 portant nomination des membres du Secrétariat Permanent du Comité de Privatisation ;

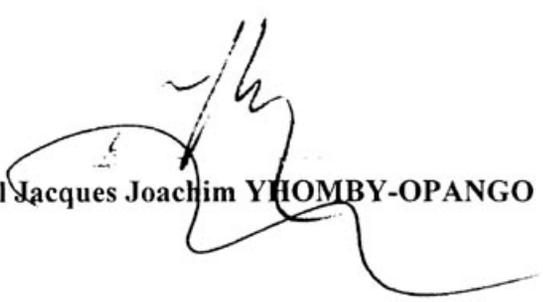
DECRETE

Article 1er : Madame ^{nc} (NZALANKAZI Jacqueline) est nommée membre du Secrétariat Permanent du Comité de Privatisation, en remplacement de Monsieur (BOBASSA-EBALE Pascal.)

Article 2 : Le présent décret sera enregistré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 1995

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO